

RELEVÉ DES PRIX CORRIGÉ

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			oct-08	oct-07	sep-08
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	42,35 - 43,74	79,37 - 81,05	53,09 - 54,04
	1.04	Emballages commerciaux	51,47 - 52,43	86,58 - 87,09	61,72 - 62,22
	1.05	Ondulés récupérés	61,03 - 63,67	95,53 - 97,57	70,77 - 73,38
	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	119,10 - 131,40	118,73 - 125,66	132,38 - 141,89
Sortes à désencrer	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	112,46 - 114,98	95,14 - 97,66	123,87 - 137,45
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	82,90 - 96,26	73,78 - 82,12	85,01 - 104,49
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	138,83 - 148,04	152,81 - 166,85	145,73 - 159,83
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	165,32 - 189,29	184,10 - 201,50	184,02 - 202,99
	3.10	Imprimés sans bois	148,70 - 159,42	156,30 - 161,47	161,14 - 166,14
	3.17	Rognures blanches	295,33 - 305,98	271,16 - 283,62	291,14 - 306,86

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.
 Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat